

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022

OUVERTURE DE SEANCE A 18h15

Nombre réglementaire de membres du conseil d'administration : 30
 Quorum : 16
 Nombre de membres effectivement présents : 21

	Excusé.e	Non excusé.e	Remplacé.e par
Mme Alaux, Provisure-Adjointe	X		
M. Cavitte, représentant de la collectivité de rattachement	X		
Mme Serre, représentante de la collectivité de rattachement	X		
Mme Magry, représentante de la commune	X		
Mme Lacroix, représentante de la commune	X		
M. Favennec, personnalité qualifiée	X		
M. Sanchez, personnalité qualifiée		X	
M. Coutois, représentant des élèves		X	

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BLOYER, CPE

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
 - Présentation de l'ordre du jour
 - Règlement intérieur du Conseil d'Administration ANNEXE 1
 - Approbation du procès verbal du conseil d'administration de la séance du 29/09/2022 – ANNEXE 2
 - Installation du nouveau Conseil d'administration et des diverses commissions- ANNEXE 3
- 1) - **Fonctionnement pédagogique et éducatif**
 - Organisation de la fin d'année 2023
 - Point sur les cordées de la réussite
 - 2) - **Gestion administrative et financière**
 - Décisions budgétaires modificatives pour information
 - Décision budgétaire modificative pour vote (inscription crédits globalisés)
 - Bilan des exercices de sécurité
 - ~~Contrats et conventions~~ – NEANT
 - 3) - **Fonctionnement de l'établissement**
 - Travaux
 - 4) - **Questions diverses**
 - **Sur saisine du chef d'établissement**
 - Information sur les billets groupes scolaires sur le réseau de transport ferroviaire régional de Nouvelle-Aquitaine
 - Réaffectation d'un don de la PEEP
 - Sortie internat
 - Information sur la concertation « Notre école, faisons-la ensemble »
 - **Sur saisine des représentants des parents d'élèves FCPE**

- Comment améliorer les modalités d'information des parents sur le rôle des représentants de parents d'élèves au Conseil d'administration et dans les commissions, pour favoriser l'implication des parents?
- Est-il possible de diffuser sur Pronote la liste des représentants de parents d'élèves avec leur adresse mail, de façon à ce que les parents puissent les contacter avant les CA et les conseils de classe?

*.~*~*~*~*

Règlement intérieur du conseil d'administration

Ce dernier a été envoyé avec la convocation. ANNEXE 1

Monsieur le Proviseur reprend les points essentiels du RI, notamment sur la question de la durée: pas plus de 3 heures.

L'horaire de début de séance à 18h15 est maintenu.

Pas de question, ni de remarques.

Votants : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Mme Nard, parent d'élève, à 18 h24, ce qui porte le nombre de votants à 22

Pour information, le calendrier des prochaines séances du conseil d'administration :

- CA du budget : 28/11/2022 à 18.15
- CA DGH : 30/01/2023 à 18.15

- Monsieur le Proviseur indique qu'un groupe de travail, différent de la commission permanente (évolution légale), sera mis en place et essaiera de se réunir deux fois pour aborder les questions de DGH, avant le CA. Il sera composé de deux représentants des personnels enseignants, deux représentants des parents d'élèves et de deux représentants des élèves. Avant même la dotation, ce groupe de travail se réunira (décembre ou début janvier) pour voir ensemble les priorités.

- Madame Mouton indique qu'il serait plus opportun de porter le nombre de personnels enseignants à 3 pour des questions de représentativité.

- Monsieur le Proviseur répond que le groupe de travail est initié afin de permettre à tous de s'exprimer et d'être informés. Restera le conseil pédagogique pour assurer la représentativité. Il entend l'argument de représentativité, mais que pour des questions d'équité, la composition sera celle qu'il a indiquée.

- Madame Mouton soulève que la deuxième réunion devra être tout de suite après le conseil pédagogique pour faire remonter les demandes car les dates risquent d'être trop serrées. Elle propose en accord avec les représentants volontaires pour participer à ce groupe de travail, qu'il puisse se réunir, si le calendrier l'impose, le samedi matin..

- Monsieur le Proviseur répond que ce travail est celui de tous, et qu'il ne fera pas de réunion le samedi matin, l'EPLÉ étant fermé (question d'assurance).

- Madame Mouton propose une réunion le vendredi soir.

- Monsieur le Proviseur indique qu'il est complètement possible qu'elle ait lieu un vendredi en fin d'après-midi. Le deuxième groupe de travail dépendra de toute façon du calendrier.

- CA compte-financier : 30/03/2023 à 18.15.
- CA de fin d'année : 29/06/2023 à 18.15.

*.~*~*~*~*

Approbation du procès verbal du conseil d'administration précédent – séance du 29 septembre 2022 – ANNEXE 2

Pas de commentaire ni remarque.

Votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Installation du nouveau Conseil d'administration et des diverses commissions – ANNEXE 3

Monsieur le Proviseur remercie tous les représentants qui ont accepté de représenter leurs collègues, les parents et les élèves.

Suite aux différents éléments communiqués, les tableaux correspondants à chaque commission sont distribués.

Monsieur le Proviseur effectue une suspension de séance à **18h35** pour que chaque corps puisse vérifier les documents synthétiques.

La séance reprend à **18h45**.

- Commission permanente (article R 421-40 – compétences art R 421-41). Monsieur le proviseur indique que désormais la commission permanente n'a plus vocation à instruire certains domaines avant le CA, elle peut se voir déléguer certains points ou être consultée, pour avis, sur certains sujets avant la délibération en CA.

Le conseil d'administration ne souhaite pas déléguer des compétences à la commission permanente.

Votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Conseil de discipline (art. R 511-20, R 511-21 et R 511-22)

Votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Commission d'hygiène et sécurité – CHS (art. D421-151)

Votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Conseil de la Vie Lycéenne – CVL (art R421-43 à 45)

Votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- CESCE – Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement (art. R 421-46)

Votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Commission d'appel d'offres

Votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

- Fonds social lycéen (circulaire n°2017-122)

M. le Proviseur fait remarquer que la composition de la commission fonds social ne relève pas de la compétence du conseil d'administration puisque ses membres sont désignés par le chef d'établissement. Toutefois, pour avis, il sollicite une composition avec l'ensemble des partenaires.

Votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

I. FONCTIONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

➤ Organisation de la fin d'année 2023

Monsieur le Proviseur rappelle que ce dossier est suivi par madame la Provisoire Adjointe. Une réflexion sera menée en novembre-décembre afin d'organiser au mieux cette période avec la possibilité pour les élèves (qui seront recensés dès le 1^{er} trimestre) soit de faire le SNU, soit d'effectuer un séjour linguistique, soit d'aller une semaine en stage puis de revenir pour les deux semaines suivantes. Ces deux semaines sont à créer pour être profitables aux élèves et permettre la réalisation d'actions pédagogiques pour lesquelles nous n'avons que rarement le temps ? Il faudra que les familles se positionnent assez tôt afin que l'organisation soit facilitée (Janvier 2023?).

Peut-on les préparer à l'oral ?

Peut-on envisager des actions culturelles grâce au pass culture, notamment sur la part collective non consommée ?

Il serait certainement intéressant aussi de prévoir un temps de réflexion collectif (avec journées banalisées) en dernière semaine (début juillet 2023) afin d'effectuer des bilans mais aussi de proposer des formations à l'attention des personnels et en invitant des intervenants extérieurs.

Madame La Provisoire Adjointe amènera des précisions en ce domaine au CA de Novembre.

➤ Point sur les cordées de la réussite

Monsieur le Proviseur indique que le lycée est à la fois tête de cordée « Tulle Ambition réussite, intègre la cordée d'Egletons notamment pour Destination ingénieurs et est « encordé avec l'enseignement supérieur : dispositif Escapade avec l'université de Limoges, JPPJV avec Sciences Po Bordeaux et le programme Égalité des chances avec l'école d'art et de design de Limoges.

Cette année, le lycée n'a pas encore obtenu la subvention pour la cordée Tulle Ambition réussite. Elle devrait prochainement arriver et permettrait de commencer notamment à mettre en place le tutorat avec les CPGE.

CORDEES – LYCEE EDMOND PERRIER

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Axe 1 : accompagner les élèves

Axe 1 : s'engager dans l'accueil de nos futurs lycéens

Axe 1 : développer la connaissance du post-bac et de ses attendus

Parcours Avenir :

2nde : découvrir le lycée et les spécialités en lien avec un projet
1^{ère} : s'informer sur les parcours post-bac
Term : Être acteur de son orientation

	TULLE AMBITION REUSSITE	ESCAPADE – Université Limoges - depuis 2022	Cordées Sciences PO – JPPJV - 2018	Stage égalité des chances ENSA Limoges
3 ^{ème}	Immersion (238 élèves) : visite, cours d'une heure avec des 2 nd e, capsules vidéos de nos formations post-bac + Devenir lycéen dans les collèges avec des anciens élèves			
2 nd e	Tutorat avec les étudiants de classe préparatoire	Présentation du cursus universitaire 04, 07 et 08/04/2022		
1 ^{ère}		Présentation des formations de Limoges	Dispositif d'accompagnement et de préparation à l'oral – 2 professeurs du lycée. Possibilité de se rendre à Sc Po Bordeaux pour une immersion	
Term inale	Destination Ingénieurs = journée de promotion du métier d'ingénieur avec ENSIL Limoges			Semaine d'immersion avec différents ateliers

II. **GESTION FINANCIERE :**

➤ **Décision budgétaire modificative pour information**

DBM 15

Cette décision budgétaire modificative a eu deux objets :

1) Réajuster les recettes de restauration aux dépenses. En effet, lorsque le budget du SRH est construit, il l'est sur des prévisions de recettes, sur lesquelles sont fixées le niveau de dépenses puisque c'est un service qui doit être équilibré. La sincérité budgétaire impose en cours d'année de réévaluer les prévisions en fonction de l'exécution budgétaire des recettes, faute de quoi, en cas de baisse de ces dernières, cela reviendrait à faire un prélèvement sur fonds de roulement sans l'avis du conseil d'administration.

En l'espèce, en raison de nombreuses remises d'ordre liées à l'épidémie de COVID, à une baisse du nombre d'internes, des demi-pensionnaires 5 jours, la projection des recettes montre une baisse prévisible de 160 K €. C'est pourquoi, il a fallu diminuer les postes de dépenses du même montant, tout en conservant une marge sur le crédit nourriture. En effet, la hausse des prix alimentaires et les exigences de la loi EGALIM n'ont pas permis de faire des économies en dépit d'un nombre de repas servi moins important. Il est à espérer que l'augmentation des effectifs du lycée à la rentrée puisse corriger cette prévision et permettre de dégager des marges pour le crédit nourriture. A ce sujet et faute d'une lisibilité claire à ce jour, il est prudent comme cela va être évoqué de faire un prélèvement sur fonds de roulement.

2) Inscrire les derniers versements de taxe d'apprentissage à hauteur de 5 516 euros sur les filières technologiques. A ce jour, le solde des crédits de taxe d'apprentissage s'élève à 25 595.91 €. Ces crédits devront être consommés en grande partie car les règles concernant la taxe d'apprentissage ont changé. De plus, les versements ont diminué car les entreprises sont obligées de se libérer d'une grande partie auprès de France Compétence. Pour la filière STMG, cela va permettre l'achat de 20 PC fixes et 20 écrans.

DBM 16

Cette décision a pour objet d'inscrire une subvention d'un montant de 24 407 euros pour les charges supplémentaires de viabilisation

➤ **Décision budgétaire modificative pour vote (inscription crédits globalisés) - ANNEXE**

A ce jour et afin de faire face à la volatilité des prix des matières premières dont les produits alimentaires, il apparaît impératif d'effectuer un prélèvement sur fonds de roulement et ce en dépit de la subvention accordée par La Région.

Un prélèvement de 80 000.00 euros doit être effectué dont 20 000.00 € affecté au crédit nourriture et 60 000.00 € pour les fluides.

Les lignes de crédits relatives à la fourniture de gaz sont déjà presque en négatif alors que seuls 6 mois ont été réglés et en ce qui concerne l'électricité, il ne reste que 4 000.00 € pour les trois derniers mois.

A l'issue de ce prélèvement, il restera 77 jours, ce qui ne remet pas en cause la capacité de l'établissement à se financer à moyen terme. Monsieur le Proviseur précise que la recommandation admise sur le plan comptable est de 30 jours de fonctionnement.

Afin d'éclairer les administrateurs, il est utile de faire un focus sur l'évolution des prix de l'énergie des produits alimentaires et sur la **circulaire n° 6374/SG du 29 septembre 2022** relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières.

En ce qui concerne les fluides

On peut procéder à une comparaison des bordereaux de prix 2022 par rapport à 2023 en mettant en avant les prix moyens € TTC/MWh (fourniture, acheminement et taxes) d'une année sur l'autre et l'impact en % sur 2023 (**Les prix**

moyens 2023 ne prennent pas en compte les mesures compensatoires que le Gouvernement pourrait maintenir ou renforcer l'année prochaine).

- **Pour le Gaz naturel :** Le prix 2023 sera 2,5 fois supérieur à celui de 2022. Sachant que le lycée va travailler avec la région pour bâtir un appel d'offre sur 4 ans qui inclurait le P 1 (fourniture de molécule), P2 entretien courant des installations thermique et P 3 (gros entretien), pour tenter de lisser les prix.

Energies	Segment	Descriptif	Prix moyen € TTC/MWh Groupement		Evolution 2022/2023
			2022	2023	
Gaz Naturel	T2	entre 6 000 et 300 000 kWh/an	62,12	144,99	133,42%

- **Pour l'électricité :** L'impact budgétaire n'est pas encore totalement connu mais à ce jour et à la lecture du prix du marché organisé (base : entre 500 et 600 euros HT/MWh), nous serions sur un volume financier 2.5 à 3 fois supérieur à celui de 2022.

Energies	Segment	Descriptif	Prix moyen € TTC/MWh Groupement			Evolution 2022/2023	Evolution 2022/2023
			2022	2023 Hypothèse 1 Ecrêtement ARENH* 500 €HT /MWh	2023 Hypothèse 2 Ecrêtement ARENH* 1130 € HT/MWh		
Electricité	C4	> 36 kVA BT	187,76	427,29	660,69	127,57%	251,88%

En ce qui concerne l'alimentaire, quelques exemples d'augmentations sont significatifs :

- Pâtes/Riz/Semoule = + 27 %
- Sucres/confitures/nutella = + 32 %
- Beurre = + 57.6 %
- Lait = + 13 %
- Poulet et volaille = + 20 %
- Huile Tournesol = + 162 % / huile d'olive = + 32 %
- Légumes = + 23.7 %

Circulaire n° 6374/SG du 29 septembre 2022

Pour faire face aux difficultés d'exécution des contrats de la commande publique tenant à la flambée des prix des matières premières et composants et à des pénuries d'approvisionnement, le gouvernement après avoir consulté le Conseil d'Etat a rappelé les solutions pouvant être mises en œuvre.

1. L'obligation de prévoir des prix révisables pour de nombreux marchés publics

Aux termes de l'article R. 2112-13 du code de la commande publique, les acheteurs sont tenus de conclure des marchés publics à prix révisables « dans le cas où les parties sont exposées à des aléas majeurs du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la période d'exécution des prestations

C'est notamment le cas des marchés ayant pour objet l'achat de denrées alimentaires, mais aussi l'achat d'énergies lorsque les usages de la profession ne prévoient pas des prix fermes (certains contrats de fourniture de gaz et d'électricité).

2. Possibilité de procéder à des modifications des seules clauses financières des contrats pour compenser les conséquences des hausses imprévisibles de certains coûts d'approvisionnement des entreprises prestataires

L'acheteur devra donc vérifier la réalité et la sincérité des justificatifs apportés par le titulaire pour éviter de payer des sommes sans lien avec les circonstances imprévisibles ou dont la réalité ne serait pas objectivement justifiée.
Enfin, ces modifications sont limitées à 50 % du montant.

3. Droit du cocontractant à être indemnisé sur le fondement de la théorie de l'imprévision

Cette indemnité vise à dédommager partiellement le titulaire du préjudice qui résulte de l'exécution du contrat en raison du bouleversement temporaire de l'équilibre économique de celui-ci.

4. Possibilité de résilier le contrat à l'amiable faute d'accord sur les conditions de poursuite du contrat

5. Le gel des pénalités contractuelles dans l'exécution des contrats de la commande publique

Ainsi, l'exécution des clauses des contrats prévoyant des pénalités de doivent être suspendues tant que le titulaire est dans l'impossibilité de s'approvisionner dans des conditions normales.

COMMENTAIRES ET REMARQUES :

- Mme Dufayard, représentante des parents FCPE, pose la question du gaspillage alimentaire au niveau du self.
- Monsieur Bachellerie, adjoint gestionnaire, répond qu'il y en a toujours, mais qu'un travail est amorcé avec les éco délégués. Il ajoute que la commission menu est aussi là pour repenser les différents menus proposés. Il ajoute que la machine à déshydrater produit de l'engrais, et que ce dernier est donné aux ERI.

- Mme Dufayard demande si le pain est rationné.
- Monsieur Bachellerie répond que non, ce n'est pas dans la pratique du lycée, et un jeune peut venir se resservir en pain au besoin.

Vote pour le prélèvement de 80 000.00 euros dont 20 000.00 € affecté au crédit nourriture et 60 000.00 € pour les fluides.
Monsieur Bachellerie précise que notre fond de roulement était aux environ de 550 000 euros il y a 4 ans de cela. Actuellement, il n'est plus qu'à environ 300 000 euros.

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Présentation des deux plans particuliers de mise en sureté (PPMS) - ANNEXES 13 et 14

Il y a deux PPMS

- 1 PPMS risques majeurs. Il est destiné à la fois à l'établissement et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas de risques majeurs (tempête, séisme, accident industriel).
- 1 PPMS attentat-intrusion. Il est destiné à la fois à l'établissement et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site.

Un exercice PPMS-intrusion a eu lieu le 13/10/2022 ; le rectorat a demandé à ce que chaque établissement organise un PPMS avant les vacances.

Cet exercice a été organisé avec le concours du commissariat de Tulle et notamment de notre policier référent mais aussi du référent sécurité de la DSDEN.

Il s'est très bien déroulé, le confinement a été très bien respecté. En mode exercice, il est impossible pour des raisons de sécurité de jouer ce qui devrait être pourtant la priorité -à savoir tenter de s'échapper.

Toutefois, certaines consignes quant à la remontée des informations méritent d'être mieux appréhendées par les personnels. Des modifications (concernant l'alerte, la transmission d'informations) sont envisagées.

COMMENTAIRES ET REMARQUES :

- Madame Rasselet, représentante des parents d'élève FCPE, demande si la consigne "de fuir tant qu'on peut" a été clairement expliquée aux élèves.
- Monsieur Bachellerie explique que l'instinct de survie doit prévaloir pour les élèves et que cette consigne sera reformulée.
- Monsieur le Proviseur ajoute que les consignes évoluent. Par exemple, le signal d'alerte sonne tout au long de l'exercice: un policier a demandé si on pouvait l'arrêter, alors qu'un autre précisait qu'il valait mieux laisser la sonnerie tout au long du danger car cela désoriente le ou les assaillants. Les consignes s'adaptent au fur et à mesure.
- Madame Dufayard a alors demandé s'il n'y avait qu'une seule sortie pour fuir.
- Monsieur Bachellerie a indiqué qu'il y avait une multiplicité de sorties, en tenant compte de celles qui existent également vers le haut du lycée. Il ajoute que la fuite dépend de la catégorie de mise en sûreté dans le sens où, sur des risques de pollution ou risques environnementaux, il faudra chercher à rester confinés dans l'EPL, mais là encore, en faisant preuve de bon sens.
- Monsieur le Proviseur ajoute que Monsieur Maurin préciserait qu'il serait difficile de se confiner de manière satisfaisante dans les salles du lycée à cause de la mauvaise qualité des huisseries.

Un exercice spécifique à l'internat sera organisé le 24 novembre 2022.

III. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

➤ Travaux

Diagnostic réseaux Eaux usées et Eaux Pluviales :

Pour résoudre un certain nombre de problèmes d'odeurs, d'inondation du voisinage lors de fortes pluies mais aussi de fuite sur les façades, le service immobilier de la Région a lancé un appel d'offre pour faire un diagnostic des réseaux eaux usées et pluviales. Ils n'ont reçu aucune offre de candidat. Celle-ci sera relancée ultérieurement.

Le diagnostic des toitures de l'externat :

Suite aux infiltrations importantes qui ont lieu dans les salles de classe dès qu'il y a des pluies, lors du dialogue immobilier, nous avons rappelé l'urgence de finir l'étanchéité du toit de l'externat.

Des travaux d'urgence ont bien été réalisés mais cela n'est pas satisfaisant.

Un diagnostic en vue d'un futur marché de travaux a été lancé mais à ce jour aucune information ne peut nous être donnée par la Région quant à la suite. Malheureusement, la salle 104 a à nouveau été inondée.

La réfection des fenêtres de l'ancien bâtiment :

Au cours de la période estivale, la direction du lycée a été informée que la région devrait débloquer des autorisations de programmes afin de démarrer les travaux de « remplacement des menuiseries bois sur le bâtiment historique » sans, à ce jour, connaître le montant qui sera voté. C'est pourquoi, il a été demandé au lycée de prioriser les façades qui sont le plus dégradées et prioritaires dans les travaux.

Les priorités ont été données aux :

- 1) façades ouest à tous les étages des bâtiments F et B et à la, façade sud du bâtiment C ;
- 2) façade sud à tous les étages des bâtiments G ;
- 3) façade sud du bâtiment D.

Aujourd'hui, la Région est toujours en attente du vote du Plan Pluriannuel d'Investissement prévu en décembre pour savoir si ce sujet est traité en opération globale (et dans ce cas l'opération sera identifiée dans les opérations structurantes du Plan Pluriannuel d'Investissement) ou par phases (dans le cas contraire).

Monsieur Bachellerie indique que les consignes sont de ne pas chauffer à plus de 19°C et de mettre le chauffage lorsque la température est de 17°C pendant 3 jours consécutifs. Les BTS souffrent de cet état de fait et de l'exposition de leurs salles: il a fallu leur installer 4 radiateurs.

L'aménagement du foyer :

Dans le cadre du compte-rendu de l'évaluation externe de l'établissement, il avait été souligné la nécessité d'améliorer l'aménagement de lieux de détente et en particulier le foyer.

Pour ce faire, le lycée dispose grâce à un certain nombre de vieux dons, d'un budget d'environ 9 000.00 euros.

Il est proposé de l'aménager en s'inspirant de ce qui a été fait au lycée GAY LUSSAC de Limoges avec du mobilier moderne et robuste.

Le foyer serait également rafraîchi par l'atelier du lycée et madame DUBOIS a été contactée pour réaliser avec ces élèves une fresque sur un pan de mur.

- M. Bachellerie précise que deux sociétés ont fait des propositions d'aménagement, et il fera appel aux élus du CVL pour pouvoir trancher.
- Madame Dufayard demande s'il est possible de faire appel à une ressourcerie pour limiter les coûts par rapport notamment au matériel.
- Monsieur Bachellerie explique que dans un foyer à destination des élèves, il faut du matériel robuste, et tout doit répondre à des normes précises pour ce type d'accueil collectif.

- Madame Brenin, infirmière scolaire, demande si la cafétéria des élèves sera à nouveau ré ouverte.
- Monsieur le Proviseur explique que les membres du CVL en ont parlé un peu plus tôt lors de leur réunion: la cafétéria est tenue par des élèves qui font partie de la MDL. Une AG de la MDL doit avoir lieu sans tarder, mais sur le principe, il n'y a pas d'opposition, ni de contre-indication. Il ajoute qu'il faudra vraiment expliquer le fonctionnement de la cafétéria aux élèves car aucun élève du lycée ne l'a connue. Il rappelle également que la loi de 2005 interdit les distributeurs de boissons sucrées et de sucreries, et qu'il faudra ici qu'il y ait également un point de vigilance.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- SUR SAISINE DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

➤ Information sur les billets groupes scolaires sur le réseau de transport ferroviaire régional de Nouvelle-Aquitaine

La Région, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, a ainsi mis en place un tarif, le billet groupes scolaires, permettant de voyager en TER à prix réduit dans le cadre de sorties et voyages scolaires.

Avec le billet groupes scolaires, les élèves et leurs accompagnateurs peuvent voyager au prix de 1€ par personne et par tranche de 100 km pour un aller-retour dans les trains TER de Nouvelle-Aquitaine.

Pour accompagner les voyages sur des distances plus longues, la Région vient de voter deux nouveaux paliers kilométriques, permettant désormais des trajets pouvant aller jusqu'à 600 km aller-retour.

Une documentation présentant les modalités d'accès au billet groupe scolaire sera distribué à chaque professeurs. En résumé, il faut se connecter-vous sur le site ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine et remplir le formulaire de demande en ligne sur le site, à la rubrique Billet Groupes Scolaires. Une réponse est apportée sous un délai de 15 jours et si elle est acceptée (disponibilité suffisante dans le train), on reçoit un formulaire d'autorisation d'emprunt à remettre au guichet d'une gare que vous aurez préalablement choisie dans votre réservation, avec le montant à régler (en espèces, chèque ou carte bleue).

➤ Réaffectation d'un don de la PEEP

Deux dons de la PEEP avaient été attribués pour l'organisation de la reconstitution de procès pénal pour mineurs. Compte-tenu d'économies réalisées sur l'organisation de ces activités, il reste aujourd'hui 1 719.00 €.

Il est demandé de pouvoir réaffecter une partie de cette somme (1 000.00 €) sur des activités en faveur des internes, le mercredi après-midi (notamment sur des activités de plein air, portées par Rémi Parayre, AED).

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Information sur la concertation « Notre école, faisons-la ensemble »

Ce programme est un levier qui permet de valoriser les actions portées sur le terrain. Il peut donner l'occasion de construire, avec les partenaires de proximité, des projets en faveur des élèves. Cette démarche peut s'étaler sur les cinq prochaines années. Même si les concertations ont vocation à débiter dès ce mois d'octobre, les équipes volontaires pourront à tout moment choisir de s'inscrire dans cette démarche.

Trois temps sont distingués pour construire le projet :

- Une phase de concertation

- Une remontée des projets à une cellule académique
- Un accompagnement des projets.

Monsieur le proviseur invite donc tous les membres de la communauté éducative qui le souhaitent et qui aimeraient porter un projet innovant à se rapprocher de lui.

Un mail de madame la Rectrice a été transmise en ce sens aux professeurs afin de permettre le recensement d'innovations pédagogiques (matériel et intervenants)

- **SUR SAISINE DES PARENTS D'ÉLÈVES FCPE :**

➤ **Comment améliorer les modalités d'information des parents sur le rôle des représentants de parents d'élèves au Conseil d'administration et dans les commissions, pour favoriser l'implication des parents?**

Monsieur le Proviseur indique que cette question relève entièrement du diagnostic effectué lors de la rédaction du projet d'établissement et notamment son axe 3 avec un effort à porter sur la communication entre les membres de la communauté éducative. Il ajoute qu'il faudra redonner le projet d'établissement à tous les membres du conseil d'administration.

Toutes les solutions qui peuvent être envisagées seront les bienvenues. Il est ainsi possible que lors des portes ouvertes, les différentes associations soient présentes mais aussi qu'une réunion d'information soient officialisées en juin pour préparer la rentrée prochaine.

- Monsieur le Proviseur indique que lors des portes ouvertes, pour les associations de parents d'élèves, une salle pourrait être mise à disposition.

- Madame Rasselet indique que l'idée est simplement de pouvoir offrir aux parents désirant s'investir de pouvoir le faire sans pour autant être obligés de courir après les informations utiles. Il s'agit donc de ne pas laisser passer les bonnes volontés, et de ce fait favoriser l'implication des parents.

- Monsieur le Proviseur propose d'organiser une réunion de parents d'élèves de 3° et de 2° dans une idée de tuilage.

- Madame Rasselet précise que l'idée des portes ouvertes est déjà une très bonne idée.

➤ **Est-il possible de diffuser sur Pronotes la liste des représentants de parents d'élèves avec leur adresse mail, de façon à ce que les parents puissent les contacter avant les CA et les conseils de classe?**

- Monsieur le Proviseur indique que cela sera effectué dans la semaine en rappelant les contacts et l'importance de cette présence aux conseils de classe.

Il indique que les messages via Pronote sont possibles, et il demande à ce que le logo de chaque fédération soit inséré lors des communications. Il ajoute qu'il va regarder comment il est techniquement possible d'ouvrir des droit à réception de message aux associations de parents d'élèves. Il rappelle que dans toute communication des associations en direction des parents, son aval doit être attendu pour garantir le respect de certains principes.

- Madame Dufayard demande s'il est possible de mettre des remarques d'ordre général en direction des parents d'élèves de chaque classe, à l'issue des conseils de classe.

- Monsieur le Proviseur indique que cela se fait déjà avec les bulletins.

- Madame Pouquet, représentante des personnels enseignants, indique que cela pourrait permettre une meilleure communication entre les parents, tout en faisant attention que cela soit une information générale et non du cas par cas.

- Madame Nard, représentante des parents d'élèves PEEP, dit que c'est ce qui était précédemment pratiqué au collège.

- Madame Rasselet souligne l'importance des questions d'accès et de retours individuels aux familles.

- Mme Nard demande si le nom des parents d'élèves est donné en amont des conseils de classe.

- Monsieur le Proviseur répond par l'affirmative.

- Mme Rasselet demande si n'importe quel parent peut y figurer ou s'il est obligatoire que ce soit des parents qui se sont présentés pour les élections au CA.

- Monsieur le Proviseur indique qu'il s'agit effectivement de tous les parents.

- Madame Rasselet indique alors qu'il va falloir communiquer pour savoir s'il y a des volontaires.

Le conseil d'administration se termine à 20h05.

Le Proviseur,

Fabrice PINTEAU



La secrétaire de séance,

Marie BLOYER